

de l'avoir, j'en connaissais la teneur, et j'aimerais vous lire ce document officiel du gouvernement. La lettre était adressée à l'honorable Léon Balcer, C.R., député, alors ministre des Transports et elle était signée par M. R. A. Emerson, par le président du conseil et le président général du Pacifique-Canadien, et par M. Donald Gordon, président du National-Canadien. J'aimerais vous en lire deux alinéas. Les auteurs de la lettre n'en reviennent pas, évidemment, d'avoir perdu ce contrat aux mains de la société Bell, et ils écrivent:

En supposant qu'il soit dans l'intérêt national de maintenir la concurrence dans l'industrie des communications, vous conviendrez, à notre avis, qu'une telle concurrence ne saurait être maintenue si un groupe a le droit de réduire son tarif pour les besoins de la concurrence et de se dédommager en exigeant un tarif plus élevé pour d'autres services.

Le tarif des appels interurbains pour le public au Canada est de moitié plus élevé que le tarif équivalent aux États-Unis qui est réglementé par la Commission fédérale des communications.

Les députés seront intéressés d'apprendre que la réponse suivante a été reçue de M. Balcer:

J'ai bien reçu la lettre datée du 30 août que vous m'avez envoyée conjointement avec le président du National-Canadien au sujet des communications transcontinentales.

Je vais m'empresse de voir à que cette lettre soit portée à l'attention des fonctionnaires voulus du ministère.

J'envoie une lettre semblable au président du National-Canadien.

Bien à vous,
Léon Balcer

Il s'agit d'une copie carbone de la lettre adressée à M. Crump. C'était le 8 septembre 1961 et nous voici au 21 décembre 1963. C'est la dernière fois que les présidents du National-Canadien et du Pacifique-Canadien ont été témoins d'une telle situation où la concurrence entre en jeu, alors qu'un organisme se présente et fixe un tarif sachant qu'il pourra récupérer ses pertes grâce aux appels locaux et interurbains. Mais le contrat avait été accordé à la compagnie Bell. Aux termes de la première soumission, la société devait desservir Terre-Neuve et le Yukon et il n'y avait qu'un seul organisme qui pouvait rendre l'un ou l'autre et même ces deux services à la fois et c'était le National-Canadien. Après qu'on a eu annoncé que le National-Canadien et le Pacifique-Canadien n'obtiendraient pas les contrats pour les stations de radio c'est alors que la Compagnie de téléphone Bell a demandé au National-Canadien combien il exigerait pour ces services territoriaux. Comment expliquer qu'un soumissionnaire fixe un prix avant de s'entendre avec les sous-traitants? Un autre point: La compagnie de téléphone Bell n'a pas payé le National-Canadien durant trois mois, mais après avoir fait inscrire ma question au *Feuilleton* pour

demander le dépôt de la lettre, l'automne dernier la compagnie de téléphone Bell payait le National-Canadien dans les 72 heures. Je crois qu'il ne s'agit que d'une coïncidence; je ne voudrais pas croire que j'ai pu exercer une influence sur une société aussi importante. Mais le National-Canadien attendait le paiement depuis trois mois et j'inscris une question au *Feuilleton* et il obtient ce paiement trois jours plus tard. Je tiens à signaler qu'actuellement, les taux de la Compagnie de téléphone Bell figurent dans l'indice mensuel du coût de la vie mais que l'indice des prix au consommateur ne tient aucun compte des frais d'exploitation de 95 stations radiophoniques.

Une grande activité règne présentement dans le monde de la radio et de la télévision et vu que la télévision par câble et la télévision dans les cinémas sont ici à demeure, il serait présomptueux de prédire ce qui pourrait arriver d'ici quelques années. Nous sommes privilégiés dans les circonscriptions d'York-Humber et d'York-Ouest, car nous pouvons voir sur le petit écran aussi bien des films que tous les matches des Maple Leafs de Toronto joués à l'extérieur. Vous devez payer pour capter les émissions mais vous pouvez voir les parties dans votre propre demeure. Vous avez un dollar et demi ou deux dollars à payer mais lorsque quatre ou cinq hommes se rassemblent, ils n'ont qu'à déboursier 50c. chacun pour voir un match de hockey.

Nous avons en outre la télévision par câble. D'après ce que j'en sais, des endroits comme Penetanguishene et Midland, où j'ai une maison d'été depuis 1933, jouissent d'un tel service depuis de nombreuses années. A Guelph, certains de mes amis ont ce service dans leur demeure. L'image qu'assure un réseau de ce genre est merveilleusement précise. Je suis venu à Ottawa en mai dernier pour assister à la réunion annuelle de l'Association canadienne des systèmes de télévision à antenne collective qui avait lieu au Château Laurier. Je voulais me faire une idée de l'avenir qui était réservé à ce merveilleux moyen de divertissement. Plus tard, le 4 juin, j'ai passé une journée entière, dans la salle de la *Christ Church*, à discuter de la télévision par câble. Je crois que c'était la première fois qu'un député prenait part aux discussions pendant une journée entière. Quelqu'un dans la salle a soulevé une objection à la télévision par câble. En résumé, il prétendait que les gens, dont les appareils sont reliés à un câble, ne regardent plus les émissions des stations locales. Les propriétaires de ces stations ont exprimé l'avis qu'il n'est pas juste que les téléspectateurs jouissent d'une telle liberté et qu'ils devraient se contenter des émissions locales.